

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-

Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOU - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-002-16794/24/CM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025

103506

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence déploie depuis plusieurs années une politique de soutien en faveur de la filière cinéma, audiovisuel et multimédia. Elle entend poursuivre ses actions, afin d'accompagner la structuration de la filière, de renforcer son rayonnement, son attractivité et sa visibilité régionale, nationale, voire internationale.

Elle a fait de la filière d'excellence des « industries numériques et créatives », l'un des axes prioritaires de son agenda du développement économique métropolitain, réactualisé en juin 2022 et a intégré dans sa nouvelle politique culturelle métropolitaine approuvée en 2023, différentes orientations en faveur de la filière et son développement. Cette filière symbolise particulièrement la créativité de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui regorge d'un écosystème à la fois riche sur le plan artistique et novateur sur le plan technologique.

Le territoire métropolitain a un fort potentiel de développement et une place éminente à occuper dans un contexte où les structures de production et d'accueil des tournages, ainsi que l'offre de formations aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel se développent, se transforment, se modernisent, autour du déploiement des programmes d'investissement « Marseille en Grand » et « La grande fabrique de l'image » du plan « France 2030 ».

Dans ce contexte et consciente des opportunités et des enjeux, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé par délibération n° ECOR-001-15822/24/CM du Conseil de la Métropole du 22 février 2024, la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée aux côtés de l'Etat (DRAC), le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, le Conseil départemental de Vaucluse (2024-2025). La convention définit, les objectifs, les dispositifs et les modalités techniques d'intervention de chaque partenaire. En intégrant la convention précitée, la Métropole s'est engagée à s'inscrire dans une politique partenariale sur un ensemble de champs qui comprend notamment le Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain – FACAMM, les soutiens aux associations professionnelles, aux équipements structurants, au parc de salles de cinéma, à la reconquête et le renouvellement du public par la médiation et aux festivals.

Par courrier du 18 avril 2024, adressé à la Présidente de la Métropole, par Le Président du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), il est présenté une mesure visant à contribuer à la reconquête et au développement du public en salle. En effet, le CNC a pour objectif de participer au financement de 100 postes supplémentaires de médiateurs dans les cinémas, tout en veillant à un maillage territorial adapté.

L'avenant modificatif n°1 à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025, a pour objet de modifier l'article 19 « Reconquérir et renouveler le public par la médiation » et l'article 34 « Dispositions financières ». En outre, il établit la nouvelle stratégie de déploiement des postes de médiateurs et vient préciser les conditions d'éligibilité, les modalités de mise en œuvre et de cofinancement, ainsi que la participation du CNC pour l'emploi de médiateurs.

Les médiateurs ont pour rôle :

- d'élargir le public et de le fidéliser, d'une part en créant des partenariats avec les autres acteurs culturels du territoire et, d'autre part en faisant rayonner la salle et sa programmation par tous moyens (utilisation des réseaux sociaux, création de fichiers d'usagers, organisation d'événements) ;
- de donner des clefs de compréhension du film et de l'art cinématographique pour tous les publics ;
- de mettre en œuvre des actions et projets de médiation et d'animation auprès des publics (rencontres, ateliers, actions de communication, etc.) mettant en valeur la programmation cinématographique et de l'image animée, de la salle de cinéma.

L'effet de cette mesure sur la fréquentation est avéré puisqu'elle se traduit en moyenne par une hausse de 30 % des entrées pour les cinémas qui en bénéficient.

Pour les postes de médiateurs créés en 2024, les partenaires soutiennent l'emploi de médiateurs de la manière suivante :

- les collectivités à hauteur de 37,5 % du coût total de chaque poste ;
- la salle à hauteur de 25 % du coût du projet.

Le montant des aides et les modalités d'attribution sont précisés dans la convention d'application financière au titre de l'exercice 2024 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025, présenté ce jour en Bureau de la Métropole.

Dans ce cadre, le CNC a provisionné une enveloppe de 12 000 euros qui fera l'objet d'un versement au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, afin de participer au financement d'un nouveau poste de médiateur au sein d'un des cinémas de la Régie culturelle métropolitaine « Scènes et Cinés ».

En conséquence, il est proposé d'approuver l'avenant modificatif n°1 à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°) et R.112-23 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 et 108 ;
- Le Règlement général des aides financières du Centre National du Cinéma et de l'image animée, notamment son article 110-5 (2°) ;
- Le Règlement Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, modifié et prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Le régime cadre exempté n° SA.114289 « Métropole Aix-Marseille-Provence : Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain - FACAMM », notifié par la Commission européenne le 28 mai 2024, valable jusqu'au 31 décembre 2026 ;

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° ATCS-001-10713/21/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2021, portant approbation des premières orientations stratégiques pour le développement de la filière métropolitaine cinéma, audiovisuel et multimédia ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022, portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ATCS-001-14795/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 portant approbation de la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023, portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier modifié ;
- La délibération n° ECOR-001-15822/24/CM du Conseil de la Métropole du 22 février 2024, portant approbation de la poursuite des actions et orientations stratégiques métropolitaines en faveur du développement de la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia, dont l'intégration de la Métropole à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025 et le lancement du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain – FACAMM - Approbation du cadre d'intervention - Approbation d'une convention ;
- La délibération n° 24-0039 du Conseil Régional du 29 mars 2024, portant approbation de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025, entre l'Etat – Ministère de la culture, la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence Alpes-Côte d'Azur, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, le Conseil Départemental de Vaucluse et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a renforcé sa politique volontariste pour soutenir le développement de la filière cinéma, audiovisuel et multimédia : de la création à la diffusion, en passant par la production des œuvres, les tournages, la postproduction, la formation, la transmission et l'accompagnement de la filière professionnelle. Cet engagement est inscrit dans la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée approuvée par délibération n° ECOR-001-15822/24/CM du Conseil de la Métropole du 22 février 2024 ;
- Que le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia sont sources de créativité artistique, de diversité d'expression, d'épanouissement collectif et individuel, mais aussi de création de richesses, d'emplois, d'attractivité et de rayonnement international de son territoire et de ses professionnels ;
- Que pour la filière professionnelle, comme pour les producteurs et réalisateurs, qui implantent leurs projets sur le territoire métropolitain, une politique cohérente et complémentaire des collectivités territoriales est un élément essentiel pour assurer un accompagnement efficace et représente un facteur supplémentaire d'attractivité ;
- Que les programmes d'investissements, « Marseille en Grand » et « La grande fabrique de l'image » du plan « France 2030 » sont de véritables leviers pour une stratégie ambitieuse et coordonnée.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée, entre l'Etat (DRAC), le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, le Conseil Départemental de Vaucluse et la Métropole Aix-Marseille-Provence (2024-2025).

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, de l'exercice 2024, en section investissement : autorisation de programme H110G20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°210140700D « Fonds Métropolitain de soutien aux productions cinématographiques et audiovisuelles ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 62.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale, », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4CINEM ».

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, de l'exercice 2024, en section investissement : autorisation de programme C110G20D01, opération d'investissement n°180182100D « Participation régie culturelle », chapitre 204, nature 204181, fonction 311.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 6573642, fonction 311.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20%, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 311.

Ces crédits relèvent de la politique « Culture et Sport », de la sous-politique « Culture » et du programme « Développement culturel » et seront exécutés par le service gestionnaire 8CAPC.

Article 5 :

La recette correspondante sera constatée au budget principal, de l'exercice 2024 et au plus tard le 31 décembre 2027, en section de fonctionnement : chapitre 74, nature 7471, fonction 311.

La recette relève de la politique « Culture et sport », de la sous-politique « Culture » et du programme « Développement culturel » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8CAPC ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Filière Cinéma,
Industrie créative

Gaby CHARROUX